



URSSAF, erreur, mise en demeure et appel d'huissier

Par **mcatsyes00**, le **21/02/2015** à **16:07**

Bonjour

je vais tenter de résumer ma situation : j'ai débuté une activité d'auto-entrepreneur de cours a domicile en aout 2014, et ait donc envoyé un cheque et mes delcarations pour les 4 premiers mois en decembre 2014, en avance donc car j'avais jusqu'au 31/12/14 pour cela. Mon chèque a été PERDU par l'URSSAF et jamais encaissé, mais mes feuilles de déclarations elles ont bien trouvé leur destinataire. J'ai reçu plusieurs relances, auxquelles j'ai tenté de répondre par téléphone, on me disait qu ele comptable allait chercher mon cheque et me rappeler mais ne le faisait jamais. J'ai reçu une premiere mise en demeure, et ait décidé de renvoyer 2 cheques séparés pour les 2 mois ou j'avais eu un revenu. Ces 2 cheques ont été encaissé par l'URSSAF le 21/01/15. Pensant que l'affaire était réglée j'en suis restée la.

Mais j'ai ensuite reçue une nouvelle mise en demeure pour ces mois-ci, ait rappelé l'URSSAF, le conseiller me disant alors qu'il y avait une erreur de leur part qu'on allait me recontacter sous 5 jours... et aujourd'hui a mon domicile je recois une lettre plus que menacante qui m'annonce que c'est un dernier avis avant appel d'un huissier, que je ne me suis jamais manifestée suite a mes mises en demeure.

Je ne sais vraiment plus quoi faire pour me justifier, je n'ai aucune dette envers eux, pourquoi les conseillers telefoniques peuvent me le confirmer en 5mn mais la direction elle continue de me harceler pour manquement et veut engager des poursuites ?

Je n'ai vraiment pas envie de devoir payer un huissier pour qu'ils se rendent compte de leur erreur.

merci pour vos réponses...